

**LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE BURUNDAISE ENGAGEES  
DANS LA CAMPAGNE « HALTE AU TROISIEME MANDAT » DU PRESIDENT  
PIERRE NKURUNZIZA.**

[www.htmburundi.org](http://www.htmburundi.org)

**CELEBRATION SELECTIVE DU 29 AVRIL : UNE MANŒUVRE DE PIERRE  
NKURUNZIZA DE DIVERSION ET DE DIVISION POUR REGNER.**

**Le 29 avril 1972**, une rébellion hutu appuyée d'éléments mulélistes, avec une base-arrière en Tanzanie, éclate dans le sud du pays ciblant systématiquement des Tutsi femmes, hommes et enfants et fait plusieurs morts tutsi en quelques jours, aussi bien dans le sud du pays qu'à Bujumbura. Très vite la répression aveugle du pouvoir dirigé par Michel Micombero s'organise et s'étend sur quasiment l'ensemble du territoire, décapitant la majeure partie de l'élite politique, militaire, économique et scolaire hutu. Le nombre de victimes de ces massacres ainsi que celui des autres épisodes des cycles de violence qui ont marqué l'histoire du Burundi reste inconnue. Ces chiffres font constamment l'objet de controverses et de manipulations politiciennes, et jusqu'à présent aucune enquête crédible n'a été conduite pour établir les faits et les responsabilités.

En 1972, l'Etat a mis la justice entre parenthèse pour laisser place à l'arbitraire, permettant ainsi une répression vengeresse massive et aveugle, organisée par l'appareil de l'Etat, les forces de défense et de sécurité et des miliciens membres de la jeunesse révolutionnaire RWAGASORE. Le modus operandi des tueries de 1972, ressemble à s'y méprendre à la répression organisée actuellement par le pouvoir de Pierre Nkurunziza, contre ceux qui sont soupçonnés de s'opposer à son troisième mandat. Une justice bâillonnée ou instrumentalisée pour servir d'outil de répression, des arrestations massives surtout de jeunes majoritairement tutsi, opérées avec une violence inouïe et accompagnée d'invectives à caractère ethnique, le chargement dans le fond des camionnettes, les bras ligotés derrière le dos. Ceux qui ont un peu de chance sont emprisonnés, après avoir été sauvagement torturés, d'autres sont retrouvés dans les rues de Bujumbura, assassinés, ou tout simplement disparaissent sans laisser de traces.

Pendant dix ans de pouvoir, avec un bilan calamiteux, caractérisé par la gabegie, la médiocrité, la corruption, la mauvaise gouvernance caractérisée et l'assassinat d'opposants politiques dont de nombreux hutu issus du FNL, le pouvoir de

Pierre Nkurunziza, a décidé de mobiliser les Hutu, arguant que ce sont les Tutsi qui s'opposent à son maintien au pouvoir, agitant le spectre des événements de 1972, et se présentant comme le seul rempart pour protéger les Hutu contre la menace que représenterait le retour des Tutsi au pouvoir.

Le pouvoir de Pierre Nkurunziza exploite les conflits de mémoire liés à l'absence de vérité et à l'impunité des auteurs des crimes pour mobiliser en réveillant les instincts de vengeance. Pourtant, en vue d'établir les faits et les responsabilités des événements tragiques qui ont émaillé l'histoire du Burundi depuis 1972, l'Accord d'Arusha a préconisé la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle comprenant un double mécanisme de vérité et de justice à travers la Commission pour la Vérité et la Réconciliation CVR. Il était prévu que cette commission soit mise en place par les institutions de transition, six mois après la signature de l'Accord de paix d'Arusha, en août 2000. Il lui était assigné entre autres missions d'enquêter pour faire la lumière et établir la vérité sur les actes de violence graves commis au cours des conflits cycliques qui ont endeuillé le Burundi de l'indépendance (le 1<sup>er</sup> juillet 1962) jusqu'à la date de la signature de l'Accord de paix d'Arusha, qualifier les crimes et établir les responsabilités ainsi que l'identité des coupables et des victimes.

Les pouvoirs qui se sont succédé depuis 2000, n'ont pas réussi à mettre en œuvre ces mécanismes, et se sont surtout concentrés sur la préservation des amnisties provisoires accordées par l'Accord de paix d'Arusha et les accords de cessation des hostilités qui ont suivi.

Pendant dix ans, le pouvoir CNDD-FDD à travers ses actes et déclarations, a utilisé toutes les manœuvres possibles pour retarder la mise en place de ce mécanisme, et en essayant le plus possible de le vider de son contenu, en le délestant surtout de son mécanisme de justice, en violation des recommandations de l'Accord d'Arusha et violation des normes internationales relative à l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité et du génocide.

Toutes sortes de manœuvres ont été utilisées par le pouvoir CNDD-FDD pour retarder le plus possible la mise en place de ce mécanisme en particulier à travers des laborieuses et difficiles négociations avec les Nations Unies autour du rapport Kalomoh et les consultations populaires dont l'organisation et le rapport ont pris trois ans. Ce qui est encore plus grave, c'est que la CVR, mise en place en 2014, est en porte-à-faux avec les conclusions des consultations populaires, en particulier en ce qui concerne sa composition et son mandat. La grande majorité de la population avait souhaité une composition mixte, composée de Burundais dominés par la société

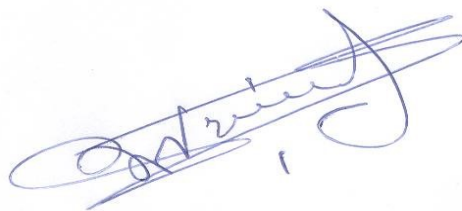
civile et les représentants des confessions religieuses et d'internationaux, et avait recommandé que les auteurs des crimes soient traduits devant la justice.

La commémoration sélective des événements de 1972, organisée par le pouvoir de Pierre Nkurunziza, n'a donc d'autre visée que de mobiliser ethniquement, dans la ligne des discours des slogans, des actes de haine et de barbarie des dirigeants du pays, spécialement depuis le déclenchement de la crise en avril 2015. Le discours de la haine entretenu par le parti CNDD-FDD en dit long sur le dessein génocidaire et sa négation.

Au moment où les Burundais et la communauté internationale essayent de trouver une solution à la crise burundaise, il est important de garder à l'esprit que l'absence d'une vérité consensuelle sur les crises du passé et l'impunité des crimes commis sont parmi les causes profondes qui maintiennent le Burundi dans la spirale de la violence. En attendant la mise en place d'une justice burundaise indépendante et des mécanismes de justice transitionnelle conformes aux normes internationales, la justice pénale internationale devrait rapidement se saisir des cas du Burundi et poursuivre rapidement les auteurs des crimes en cours.

Nous appelons les victimes de toutes les tragédies ayant endeuillé le Burundi de toutes ethnies confondues de s'unir sans tarder et entamer ensemble un vaste chantier de recherche de vérité et justice et de lutter contre l'impunité en traduisant tous les instigateurs, auteurs et complices des différents crimes devant les instances judiciaires nationales ou internationales.

Fait à Bujumbura le 29.4.2016  
Pour la campagne halte au troisième mandat  
Maître Vital NSHIMIRIMANA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vital Nshimirimana', written over a faint, illegible stamp.

Président de FORSC